



CITÉ DE
Moncontour

Bulletin Mars-Avril 25



Poisson d'avril !

SOMMAIRE :

Numéros utiles.....	2
Agenda.....	3
Urbanisme	5
État civil	5
La Vie de la Cité.....	6
Dans nos écoles.....	16
Résidence des arts	23
Ils font Moncontour	24
Culture	26
Bulletin d'information Communale de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer	30
Procès-verbal du dernier Conseil Municipal	38

Un grand merci à Dominique Soranna qui a joué le jeu des photos et à la pâtisserie Poireaux pour la fabrication de ce beau poisson en chocolat !

NUMÉROS UTILES

Services Municipaux

Mairie

1 rue de Bel Orient - Moncontour
02 96 73 41 05

accueil@moncontour.bzh

Lundi / Mardi / Mercredi matin
de 9h00 à 12h30

Vendredi 9h00-12h30 / 13h00-
17h00

Fermé le jeudi

Agence Postale

4 place de la Carrière -
Moncontour

02 96 75 69 63

Lundi / Mercredi / Vendredi
De 10h00 à 13h00

Samedi de 10h00 à 12h30

Bibliothèque

6 rue du Champ à Lavoir -
Moncontour

Mardi de 16h00 à 19h00

Mercredi et Samedi de 10h30 à
12h

02 96 58 35 74

bibliothèque@moncontour.bzh

Enfance

École de la Fleur des Près

Le Bourgneuf - Moncontour
02 96 73 43 20

École de la Providence

4 rue de la Poterie - Moncontour
02 96 73 42 79

Collège François Lorant

Rue Veillet Dufrêche -
Moncontour
02 96 73 42 64

Micro-crèche "Les petits ménestrels de la Tourelle" - Le

Bourgneuf - Moncontour
02 96 50 08 56

Cap Armor

06 88 20 06 77

caparmor@moncontour.bzh

Accueil périscolaire

06 88 20 06 77

periscolaire@moncontour.bzh

Office du Tourisme

1 rue de Bel Orient - Moncontour
02 57 25 22 22

info@caperquy-valandre.com

Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer

-Service gestion des déchets

-Abonnement au service des
eaux

41 rue Saint Martin – Lamballe
02 96 50 00 30

contact@lamballe-terre-mer.bzh

Déchetterie

La Noé Janais - Hénon

02 96 69 38 70

Lundi / Jeudi : 13h30-17h30

Mardi : 9h00-11h45

Mercredi / Vendredi / Samedi :
9h00-11h45 / 14h00-17h30

Distribus

02 96 32 33 34

Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS)

50 rue d'Armor – Lamballe
02 96 50 73 20

Santé

Ambulances du Pays de Moncontour

Les Grands Moulins – Hénon
02 96 73 42 09

Ambulances PLOUECOISES

22 Hervelin – Ploëuc L'hermitage
02 96 42 18 07

Cabinets Infirmiers

Moncontour – 02 96 73 53 87
Ploëuc L'Hermitage – 02 96 42 13
52

Pharmacie

17 rue de la Victoire –
Moncontour
02 96 73 41 42

Kinésithérapeutes

Route du moulin St Michel –
Moncontour
02 96 73 41 14

Podologue

Route du moulin St Michel –
Moncontour

02 96 73 54 19

Dentiste

9 rue Neuve – Moncontour
02 96 73 41 45

Vétérinaire

Route du moulin St Michel –
Moncontour

02 96 73 49 94

Divers

HSTV – Hôpital St Thomas de Villeneuve

1 place du Chauchix - Moncontour
02 96 69 30 30

Piscine de la Tourelle

Le Pont des Vallées – Plémy
02 96 73 56 27

Chez Yvonne

Espace numérique
1 rue de Bel Orient – Moncontour

contact@chezyvonne.fr

Réservation salle coworking /
réunion

<https://chezyvonne.fr/>

STGS - 09 69 32 69 33

- Du lundi au vendredi de 8h30 à
18h

- 24h/24 en cas d'urgence

www.stgs.fr

Paroisse de Moncontour

Presbytère de Quessoy
7, place l'Église – Quessoy
02 96 42 30 31

Urgences

Gendarmerie :17

Le Bas Bourg – Trédaniel
02 96 73 47 17

SAMU :15

Pompiers : 18

Violences conjugales : 114 ou
3919

Enfance en danger : 119

Permanences sur Moncontour
Salle Chez Yvonne – Salle du Conseil Municipal

Permanence des impôts

Tous les jeudis après-midi

Uniquement sur rendez-vous - Réservation en mairie - 02 96 73 41 05 ou sur le site internet

<https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Permanence du conciliateur de justice

Tous les 1^{er}s jeudis du mois de 8h30 à 12h00.

À noter que le jeudi 1^{er} mai étant férié, la permanence est reportée au vendredi 2 mai de 8h30 à 12h00

Avec ou sans rendez-vous

06 31 77 76 40 ou par mail francois.van-stiphout@conciliateurdejustice.fr

Permanence de l'assistante sociale

Les mardis 4 et 18 mars

Uniquement sur rendez-vous – 02 96 50 10 30

Permanence de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat)

De 14h00 à 17h00, les mardis 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre et 09 décembre

Uniquement sur rendez-vous – 02 96 32 96 66

Permanence de SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat)

De 9h30 à 12h30, le mardi 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre

Uniquement sur rendez-vous – 02 96 32 96 66

Permanences sur Lamballe Armor
Uniquement sur rendez-vous – 02 96 32 96 66
À l'Espace Lamballe & Mer
41 rue Saint-Martin (Bâtiment A) - 22 400 Lamballe-Armor

ALEC / SOLIHA / ADIL / CAUE

ALEC - Agence Locale de l'Énergie et du Climat

SOLIHA - Solidaire pour l'Habitat

ADIL – Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

CAUE - Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

ALEC – mardi 11 et jeudi 20 mars de 9h00 à 12h00

SOLIHA – mardi 25 mars de 9h00 à 12h00 et les lundis 10 et 24 mars de 14h00 à 17h00

ADIL – les jeudis 13 et 27 mars de 14h00 à 17h00

CAUE – les mardis 11 et 25 mars de 14h00 à 17h00

Permanence des Conseillers Départementaux du canton de Plaintel

Année 2025

Uniquement sur rendez-vous

Permanences assurées par Mme Nadine L'ECHELARD de 17h30 à 19h00 les mercredis 19 mars à Quessoy, 16 avril à Moncontour, 21 mai à Hénon, 18 juin à Trédaniel, 17 septembre à Plémy, 15 octobre à Quessoy, 19 novembre à Moncontour, 17 décembre à Hénon.

Permanences assurées par M. Vincent ALLENO de 10h30 à 12h00 les samedis le 1^{er} mars à Ploeu-L'Hermitage, 5 avril à Saint-Carreuc, 17 mai à Plaintel, 7 juin à Le Bodéo, 6 septembre Ploeu-L'Hermitage, 4 octobre à Saint-Carreuc, 8 novembre à Plaintel, le 6 décembre à Le Bodéo.

Les permanences seront sur rendez-vous, pour toutes demandes, merci de contacter leurs secrétariats :

- Pour Mme Nadine L'ECHELARD soit par tél au 02 96 62 63 90 soit par mail ghislaine.jaglin@cotesdarmor.fr
- Pour M. Vincent ALLENO soit par tél au 02 63 62 27 34 soit par mail bernadette.despas@cotesdarmor.fr

Boîte à livres

Située dans la cour de la
Résidence des Arts
Venelle Verdier



- CU 2025 A0001 : Me Yann LE LEVIER pour une vente au 26 rue Veillet Dufrêche
- CU 2025 A0002 : Me Yann LE LEVIER pour une vente au 9 place de Penthièvre
- CU 2025 A0003 : Me Simon TOUZEAU pour une vente au 10 rue Neuve



DÉCÈS

- ❖ Mme Éliane NORÉE épouse LEJART, 76 ans, décédée le 22 janvier 2025
- ❖ M. Henry ROUTIER, 86 ans, décédé le 29 janvier 2025
- ❖ Claire Govindorazoo, 90 ans, décédée le 31 janvier 2025
- ❖ Mme Jeannine GUÉNADOU, 89 ans, décédée le 05 février 2025
- ❖ Mme Jacqueline WALRY, veuve HERVIEUX, 93 ans, décédée le 13 février 2025
- ❖ Mme Karin BÖDDENER, veuve HAARMANN, 85 ans, décédée le 14 février 2025
- ❖ M. Michel RAULT, 75 ans, décédé le 14 février 2025
- ❖ M. Louis GUINARD, 70 ans, décédé le 14 février 2025
- ❖ Mme Jeannine FARAMUS, veuve THÉBAULT, 90 ans, décédée le 17 février 2025
- ❖ Mme Monique MOREL, veuve HAMÉON, 87 ans, décédée le 20 février 2025
- ❖ Mme Jeannine FRABOULET, 82 ans, décédée le 21 février 2025
- ❖ M. Gérard JOUBIN, 75 ans, décédé le 21 février 2025
- ❖ Mme Irma ROLLAND, veuve LE HOLLOCO, 96 ans, décédée le 23 février 2025

Nos sincères condoléances aux familles



Le financement de l'école privée de la Providence

La commune de Moncontour a la chance d'avoir deux écoles maternelles/primaires, une publique, une privée, chacune accueillant une soixantaine d'élèves, dont un quart seulement résident sur notre commune. Les autres élèves viennent des communes voisines, souvent des quartiers limitrophes. Dans le contexte des difficultés financières de la commune, nous avons été interpellés sur le financement de l'école privée par la commune.

Dans un souci de transparence, voici quelques éléments de réponse aux questions qui nous ont été posées :

Rappel sur le financement des écoles primaires¹

1.1. Ecoles publiques

La commune a la charge des écoles publiques primaires situées sur son territoire et est propriétaire des locaux scolaires. Le financement est assuré par le budget communal. (...)

1.2. Ecoles privées sous contrat d'association

Le contrat d'association, établi entre les services de l'Education nationale et la direction de l'établissement, définit les règles et le programme de l'enseignement identiques au secteur public.

a) Frais de scolarité

En application du principe de parité pour l'enseignement du premier degré (L442-5 du Code de l'Education), les dépenses de fonctionnement des classes privées sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette dépense obligatoire, si les conditions prévues à l'article L.442-5-1 sont remplies, est calculée annuellement en fonction du nombre d'élèves scolarisés (ajusté au prorata temporis de la scolarisation le cas échéant pour les mobilités en cours d'année scolaire) et sera inférieure ou égale au coût moyen communal si la commune de résidence possède une école publique primaire de même niveau.

¹ Source : Note de la Préfecture des Côtes d'Armor – Version du 15 mai 2024.

b) Autonomie de gestion des établissements privés interdisant l'aide à l'investissement

« Les établissements privés sont fondés et entretenus par des particuliers ou des associations » (L.151-3 du CE), il en résulte un principe d'interdiction de tout investissement de l'État et des collectivités, sous forme matérielle ou financière, pour toutes les écoles privées (sous contrat et hors contrat).

c) Participation au débat budgétaire des écoles privées sous contrat d'association

L'article L.442-8 permet à certaines collectivités de participer au débat budgétaire des écoles privées sous contrat d'association. Toutes les communes qui contribuent peuvent demander un relevé annuel des comptes en même temps que la situation des effectifs par commune de résidence.

1.3. Ecoles privées en contrat simple ou hors contrat

Les communes de résidence n'ont aucune obligation de participer pour les écoles en contrat simple ou hors contrat. Une éventuelle contribution, sous forme de subvention, ne devrait pas excéder la contribution équivalente en secteur public.

Concernant la subvention accordée par la commune de Moncontour à l'école de la Providence

Est-ce que le financement de l'école privée reste bien dans le cadre de la loi Debré de 1959 ? Non

La subvention dont parle l'OGEC va-t-elle au-delà du montant obligatoire ? Oui

La subvention accordée par la commune de Moncontour à l'OGEC pour les frais de fonctionnement de l'école de la Providence s'élève à 30.000€/an. Ce montant fait l'objet d'une convention signée en 2004.

- **Comment est calculé le forfait ?**

Le montant a été évalué par rapport aux frais de fonctionnement de l'école (frais de personnel ATSEM et ménage, chauffage, électricité,). Ce montant est donc forfaitaire et n'a pas évolué depuis 2004. L'école de la Providence est une école privée hors contrat, il n'y a donc aucune obligation pour la commune de Moncontour de contribuer aux frais de scolarité. Elle peut verser une subvention, qui ne doit pas aller au-delà de la contribution équivalente au secteur public.

- **Prend-il en compte les enfants des autres communes ? Non**

- **Les enfants de moins de 3 ans ? Non**

Le montant fixé ne tient pas compte du coût moyen communal d'un élève de l'école publique, ni du nombre d'élèves fréquentant l'école et résidant sur la commune de Moncontour.

Le coût moyen communal d'un élève de l'école primaire publique n'était pas calculé jusque-là. Il a été calculé en 2024 et a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 9 décembre 2024.

- coût par élève de Maternelle >3ans : 1.414,04 € (moy. départementale = 1.600€)
- coût par élève en cours élémentaire : 296,51 € (moy. départementale = 560€).

En 2024, si l'on tenait compte de coût moyen communal pour établir la subvention à l'école privée, elle s'élèverait en 2024 à 12.566,82€ :

Nombre élèves moncontourais Ecole Privée 2024		Estimatif montant dû à l'école privée
Maternelles	7	9 898,26 €
Elémentaires	9	2 668,56 €
Total	16	12 566,82 €

NB : Le nombre d'élèves de l'école de la Providence pour la rentrée 204/2025 est de 59, dont 16 élèves habitant Moncontour.

Si l'on prenait le coût moyen départemental, établi par la préfecture, la subvention en 2024 s'établirait à 16.240 €. De façon générale, on considère que si la subvention était établie en fonction du coût moyen et du nombre d'élèves, elle serait en moyenne de 15.000€/an.

Les autres communes dont des enfants sont scolarisés à Moncontour donnent-elles une compensation financière ?

Les autres communes ayant des élèves fréquentant l'école de la Providence ne contribuent pas aux frais de fonctionnement de l'école privée. Elles n'ont aucune obligation de le faire.

Que dit l'audit financier de la commune à ce sujet ?

Le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes s'est prononcé sur le financement des écoles. Le rapport complet est disponible à l'accueil de la mairie est sur le site internet. En voici un extrait :

« L'école privée de La Providence qui accueille également une majorité d'enfants résidant dans d'autres communes, bénéficie d'un contrat simple avec l'Etat ; la participation communale aux frais de fonctionnement et au coût de la cantine scolaire est donc facultative. Moncontour accorde à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) une subvention annuelle de 30 000 €, ainsi que le bénéfice de la mise à disposition d'agents communaux (évaluée à 27400 € au titre de l'année scolaire 2022-2023). Ces subventions doivent être mises en perspectives avec la capacité financière de la commune. Il est par ailleurs rappelé que si la commune peut fournir un service de cantine aux enfants de cette école, elle ne saurait contribuer à l'activité de surveillance sur le temps périscolaire. »

Au-delà des questions posées, voici les actions menées par l'équipe municipale depuis 2023 :

La question du financement de l'école privée a été abordée à plusieurs reprises au sein de l'équipe municipale. Suite à l'audit de la Chambre régionale de la Cour des comptes, nous avons échangé à plusieurs reprises avec l'OGEC pour faire part des difficultés financières de la commune et des préconisations de la Cour des comptes. L'OGEC a également fait part de ses difficultés financières, et des difficultés à équilibrer son budget chaque année.

Ce qui est ressorti de nos échanges :

- la prise de conscience de la précarité financière de l'OGEC
- la nécessité de trouver des solutions communes pour faire des économies
- la réduction de la surveillance de cour de 2 à 1 personne pour le temps méridien (économie évaluée à 5.000 € sur les 27.400€ identifiés par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes)
- la nécessité de signer une nouvelle convention et de donner de la visibilité sur le financement de l'OGEC à moyen terme, en intégrant les évolutions liées aux économies réalisées
- le besoin de transparence sur les comptes de l'OGEC, désormais transmis chaque année à la commune
- En 2024, nous avons fait le choix de maintenir la subvention à 30.000€
- En 2025, nous avons attendu de connaître le résultat financier de 2024 pour prendre notre décision lors du Conseil municipal du 24 février 2025 : maintien de la subvention à 30.000 €.

Par ailleurs, en juillet dernier, nous avons échangé avec les élus des communes voisines pour leur faire part de nos difficultés, notamment sur le financement de nos écoles. Compte-tenu des baisses démographiques, et de la volonté de chaque commune de maintenir le maximum de classes sur ses écoles, il n'est pas envisageable pour les élus d'aller au-delà de leurs obligations légales en matière de participation aux frais de fonctionnement des écoles. Seules les communes n'ayant pas d'école publique, contribuent aux frais de fonctionnement de l'école publique de la Fleur des Prés. C'est notamment le cas de la commune de Hénon.

Les élus des communes voisines sont conscients des difficultés financières que Moncontour traverse, et de la nécessaire solidarité envers notre cité, mais cette solidarité ne se fera pas au niveau de la participation au fonctionnement de l'école privée.

En revanche, nous cherchons à mutualiser nos services, notamment avec Trédaniel (livraison des repas de la cantine, entraide au niveau des services techniques).

Anne-Gaud MILLORIT, maire

Nouvelle association !

La Mairie a mis à disposition de la nouvelle association "Mabouls de Moncontour", deux allées de boules couvertes situées à la Maison des Associations, 2 rue du Champ à Lavoir 22510 MONCONTOUR.

Les futurs adhérents de cette association pourront organiser des parties de boule bretonne ou de pétanque tous les jours de la semaine excepté le jeudi.

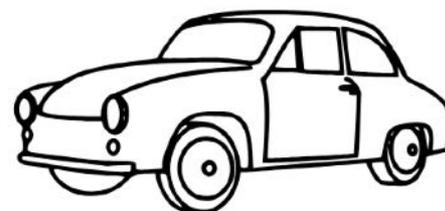
Pour tout renseignement, contacter Patrick OIZEL, Président : 06 88 29 97 56 ou Ghislaine PINARD, Trésorière : 06 74 79 70 21.

Cotisation : 5€



Recherche covoiturage

Bonjour,



Je suis Lauren Le Thénaff et je serai en stage en comptabilité dans le cadre de mon BTS à Loudéac dans la zone des Parpareux. Mon stage se déroule du 12/05 au 27/06.

Je suis à la recherche d'une ou plusieurs personnes effectuant le trajet Trédaniel ou Moncontour - Loudéac afin de pouvoir covoiturer en tant que passager pendant cette période. Je devrais être à Loudéac à 8h30 et je finirai vers 16h30. Je peux bien sûr participer aux frais d'essence.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au 0645265643.

Merci d'avance pour votre aide !

Les Poissons d'avril de la ressourcerie « Par tous les temps »

Tout le mois de mars dans la boutique et les mardis 25 mars et 1er avril au marché de Moncontour de 16h à 19h, l'association Les Rudologistes Associés revisite le poisson d'avril en en tricotant plein à plusieurs mains avec des récupérations de laines, boutons et pinces à linge, pour l'épingler facilement sur un vêtement et l'adopter ensuite en décoration d'intérieur, en ornant un vêtement, une barrette... À un prix symbolique : prix libre à partir de 1 €.

Plaisanteries, tromperies, farces et autres sont associées au « poisson d'avril ». Le 1er avril est festif dans de nombreux pays, son origine hypothétique pouvant remonter à l'Antiquité grecque, jour où l'on célébrait Gélos, la divinité du rire, en se faisant des blagues... Astrologique, « En avril, le soleil quittant le signe du zodiaque des Poissons... » ; liturgique, le dictionnaire de Trévoux (français/latin) évoquant l'altération qui fait dériver le mot « poisson » du mot « passion », par allusion à la Passion du Christ à l'approche des fêtes de Pâques (en avril) ; ichtyologique, « poisson d'avril » étant le surnom du maquereau, rare avant avril à l'embouchure des rivières au début du XXe siècle, contrairement à des espèces plus abondantes, ou encore quolibet pour les pêcheurs bredouilles à l'ouverture de la pêche printanière... ou plutôt historique, avec l'édit de Roussillon promulgué par Charles IX en 1564, qui déplaça au 1er janvier la nouvelle année en France, alors qu'elle était auparavant célébrée le 1er avril, qui lui resta festif et ludique...

Aujourd'hui, ce jour est toujours facétieux, marqué par des congratulations moqueuses et des farces burlesques, notamment celle d'accrocher discrètement un poisson dans le dos d'une personne ou de s'exclamer « Poisson d'avril ! »



Les 4 saisons du Marché de Moncontour

1^{er} RDV : « Vive le Printemps ! » le mardi 29 avril de 16h à 19h

Les exposants, tous locaux, du marché alimentaire hebdomadaire et des boutiques de la Place de Penthièvre s'associent pour fêter le **printemps**, en conviant, pour cet événement festif et joyeux, d'autres artisans et commerçants en lien avec la nature. La nature s'éveille, reverdit avec une météo plus clémente, le bourgeonnement et la floraison des arbres et des plantes de la cité, le chant des oiseaux... Chacun proposera sa **surprise de printemps**, et participeront à l'événement une **apicultrice**, une **fromagère**, un **pépiniériste**, une **créatrice de bijoux** évoquant la faune et la flore...

Au programme également :

- Un **troc de graines et de plantes** (venez avec les vôtres)
- Les **biquettes de Moncontour**
- Un **jeu pour les enfants** sur les expressions utilisant des noms d'animaux, de légumes ou de fruits
- La **fabrication d'un sachet de graines** de la plante « dont tout se mange »...

Un **bar de jus de fruits bio**, ainsi que des **tables et chaises**, permettront de prolonger ce moment convivial, avant, pendant ou après les courses...



Pâtisserie Poireaux

Avez-vous remarqué le **gros poisson en chocolat** sur la photo de couverture de ce bulletin ? Confectionné spécialement pour l'occasion par **Loïc Poireaux**, il a servi lors de la séance photo... mais qu'est-il devenu ensuite ?

Ce délicieux poisson a été offert à l'**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Moncontour** (A.A.P.P.M.A). Une belle surprise pour son président, **Jean-Jacques Andrieux**, qui remercie chaleureusement la pâtisserie pour ce joli don. (Promis, il le partagera avec les autres adhérents de l'association ! 😊)

Concernant la pâtisserie, l'équipe travaille déjà sur le thème de Pâques. Elle vous attend au 11 rue Notre Dame pour vous proposer divers goûts, couleurs et saveurs afin de régaler toute la famille !



L'atelier Sommeil (voir affiche page 2)

Voici les dates des 6 séances qui feront suite à la réunion publique du 31 mars :
Les lundis 7 et 28 avril, 5, 12, 19 et 26 mai. De 10h à 12h.

Où : Chez Yvonne

Coût : Gratuit

Contact : Asept Bretagne - 0298857925

Restaurant les REMPARTS

À partir du mois de mars, votre restaurant ouvrira ses portes le dimanche midi.

Un menu spécial de rôtisserie sera proposé.
en plus de la carte actuelle.

sur place ou à emporter

- Cochon de lait breton.
- poulet fermier labelle rouge IGP breton



Pour les commandes de poulets à emporter, merci de réserver au plus tard le jeudi soir par téléphone

02 96 73 54 83 ou 07 49 60 39 42

Message du Club des Jeunes de Moncontour

Cette année, pas d'événements durant les mardis de l'été, mais l'association CDJ Moncontour vous réserve une autre surprise : la 1ère édition de son nouveau festival « Les Nuits de la Cité »

Préparez-vous à deux soirées consécutives de fêtes et de musique au cœur de notre salle des fêtes du CAC, à Moncontour. Au programme chaque soir, 4 groupes, allant du rock à l'électro, en passant par la pop et le groovier, vous prépare des passages de folie. On ne vous en dit pas plus pour l'instant, venez nous suivre sur nos réseaux pour ne rien rater !

Pour l'occasion, le CAC se refait une beauté et vous plongera dans une ambiance chaleureuse et festive. Sur place, vous y trouverez une buvette extérieure, un espace restauration composé essentiellement de produits locaux, un bar à vin, ou encore un espace chill out (détente). De quoi profiter pleinement de ces deux soirées endiablées

Point billetterie : ouverture le 23 mars, en ligne sur HelloAsso ou auprès des commerçants partenaires. Places limitées. Prévente 1j: 10€ / Sur place : 13€ / Prévente 2j : 15€. Gratuit pour les moins de 12 ans

Ouverture des portes : 20h

Pour toute demande d'accès PMR, merci de nous contacter par mail à contact@cdjmoncontour.com

Plus d'infos sur notre site internet

Habitants, habitantes de Moncontour et autres lecteurs, on espère vous y voir tous là-bas, durant ce week-end festif. Alors réservez bien ces dates : le vendredi 23 et samedi 24 mai !!!!

PS : Nous recherchons toujours de nouveaux partenaires, mécènes ou bénévoles pour rejoindre ce projet, n'hésitez pas à nous contacter sur nos réseaux sociaux (facebook/instagram), par mail ou depuis notre site internet."



Ecole La Fleur des prés

Cuisine asiatique

Pour clôturer la période d'apprentissage sur l'Asie, les CE2 CM1 CM2 ont réalisé des moshis (boule coco japonaise.) C'était une découverte gustative pour tous, et certains ont adoré.



Webinaire Vendée Globe

Les CE2 CM1 CM2 ont assisté à un webinaire avec Sébastien Simon, tout juste arrivé troisième au Vendée Globe 2024/2025. Ils ont pu écouter les réponses à leurs questions et quelques anecdotes du skipper.

Concours pâtisserie et jeux de société avec les parents

Le mardi 4 février la classe de CE2 - CM1 a organisé un concours de gâteaux. Les parents ont été invités afin de partager un moment convivial avant les vacances de février. Après avoir joué à des jeux de société les élèves ont pu déguster leurs chefs-d'œuvre.



Portes ouvertes

Les écoles du RPI Bréhand Moncontour ouvrent leurs portes, le **samedi 22 mars** :

- De 9h à 12h : école publique de Bréhand
- De 10h à 12h : école de la Fleur des Prés de Moncontour.

Soyez tous les bienvenus : élèves, futurs élèves, familles, parents et grands-parents !

Parlement des enfants

La classe de CM2 participe au concours du « Parlement des enfants » dont l'objectif est d'écrire une loi sur le thème « La pollution des océans ».

Voici leur exposé des motifs et proposition de loi, qui est en ce moment en étude par le jury du concours.

Mesdames, Messieurs,

L'océan nous offre une ressource incroyable, l'eau. Nous la buvons, nous nous en servons pour la cuisine et notre hygiène, nous nous baignons dedans. Elle est indispensable à la vie sur Terre, nous nourrit (poissons, sel), nous fournit de précieuses énergies (barrages hydrauliques, usine marémotrice) et nous aide même à nous rétablir quand nous sommes enrhumés. La population mondiale augmente chaque année et consomme de plus en plus sans se préoccuper des répercussions sur l'environnement et notamment la gestion des déchets qui arrivent dans les océans.

Chaque jour quand nous allons à l'école ou que nous nous promenons dans nos belles campagnes, nous remarquons constamment des déchets au sol. C'est pourquoi depuis 6 ans dans notre école, tous les ans, nous participons à une action de nettoyage de la nature (autour de l'école, du stade, au parc, dans les rues du village...) C'est important pour nous enfants, d'être sensibilisés dès le plus jeune âge à la protection de la planète, et sensibiliser aussi les populations pour qu'elles prennent conscience des dangers de la pollution. Bien souvent, avec le vent et la pluie, les déchets finissent par arriver dans les rivières, les fleuves pour finalement flotter dans les océans. Une fois jeté, le déchet ne disparaît pas mais pollue. Il n'existe pas de petit déchet qui ne pollue pas parce qu'il est trop petit. 75% des déchets des océans mesurent plus de cinq centimètres, donc 25% des déchets mesurent moins de cinq centimètres.

La pollution des océans n'est malheureusement pas un mythe mais bien une réalité. Lors du Vendée Globe 2024/2025 que nous avons suivi quotidiennement, nous avons vu que le skipper français Jean Le Cam a trouvé un grand sac en plastique coincé sous sa quille en plein Océan Atlantique, juste avant le Cap de Bonne Espérance. Pendant cette même course, le navigateur hongrois Szabolcs Weöres a dû descendre sous son bateau pendant qu'il naviguait car il y avait un filet de pêche qui s'était coincé dans la quille de son bateau. C'est vraiment très triste de naviguer en pleine mer et voir des déchets flotter si loin des côtes.

Lors de nos recherches, nous avons lu que 80 % des déchets marins proviennent des activités à terre et représentent 17 tonnes déversées dans la mer chaque minute (l'équivalent d'un camion poubelle). 85 % des déchets sont en plastique (emballages, sacs, bouteilles) et finissent par devenir des microparticules. 24 400 milliards de particules de plastique flottent à la surface des océans. C'est énorme ! Avec les courants marins, les particules de plastique se regroupent et constituent des

gigantesques vortex de déchets flottants, tellement importants qu'ils forment presque un « septième continent », même si nous savons que cette appellation est erronée. On les appelle des gyres : il y a cinq immenses gyres sur la planète qui contiennent plus de 215 milliers de tonnes de déchets. Nous avons même appris que le plus gros vortex (autre nom donné aux gyres) de déchets situé dans l'Océan Pacifique Nord pèse 80 000 tonnes et qu'il est grand comme six fois la France.

Nous avons aussi appris qu'Anaëlle Marot, une navigatrice française, s'est engagée physiquement en nettoyant la mer méditerranée (mer la plus polluée au monde) en kayak et son littoral à vélo. Elle a organisé 41 collectes avec 735 bénévoles de son association sur 1000 kilomètres. Peu de temps après, elle a nettoyé la Loire à vélo. Tout comme elle, nous nous rendons bien compte qu'il faut nous mobiliser physiquement pour aller ramasser tous ces déchets partout sur la planète. Ils ne peuvent pas s'accumuler éternellement car ils ne disparaîtront pas tout seuls.

Des initiatives rares mais efficaces existent, mais sont pour l'instant encore très coûteuses financièrement. Nous pensons par exemple au projet de l'association « The Ocean Clean'up » avec la création de son bateau « The Interceptor » et de ses « poubelles flottantes » très efficaces même en plein océan. Une initiative française a aussi été dévoilé par le skipper Yvan Bourgnon et son projet « Manta : un géant des mers contre la pollution » grâce au soutien de son association « The Sea Cleaners ». La mise à l'eau du premier bateau est même prévue pour 2026. Il faut encourager et soutenir ces innovations.

Passionnés par les animaux, nous avons bien conscience que les océans, pourtant espace vital pour les animaux marins, les fait parfois souffrir ou même mourir. Par exemple les tortues confondent les méduses avec des déchets plastiques, les avalent et meurent. Des dauphins se coincent dans des filets de pêche perdus dans l'océan, et ne pouvant plus agiter leurs membres, finissent par mourir au fond des océans.

Les bateaux polluent aussi. Habitant proche de la mer, nous redoutons particulièrement les marées noires qui condamnent tous les êtres vivants des écosystèmes.

Nous avons bien compris que les poissons vivent dans cette eau polluée, même par des microparticules invisibles à l'œil nu. Leur alimentation est donc polluée. Avec le cycle de la chaîne alimentaire, nous mangeons ensuite les poissons et autres crustacés issus des océans. Si nous voulons continuer à manger des animaux marins comme du poisson, nous devons arrêter de le polluer pour ne pas devenir malade en mangeant ces animaux qui vivent dans une eau très polluée, et sont par conséquent eux aussi, pollués aux micro plastiques.

Nous avons bien compris le déséquilibre environnemental créé à cause de la pollution. Des animaux meurent et perturbent toute la chaîne alimentaire, du plus petit être vivant à la plus grosse des baleines. Tous sont impactés, et la survie de l'Humanité également !

Grâce à nos lectures, nous avons appris que 90% des déchets dans les océans proviennent de dix fleuves seulement : Le Mékong, le Niger, L'Indus, L'Amour, le Nil, le Hai Hé, le Huang Hé, le Yang-Tseu-Kiang, le Gange et le Yue Jiang. Il y a donc urgence à intervenir dans les pays traversés par ces fleuves si pollués mais qui n'alertent pas pour autant les populations qui vivent aux abords de ces fleuves. Ces pays sont le plus souvent des pays pauvres comme l'Inde, le Niger, le Cambodge et la Thaïlande. Dans ces pays, les populations jettent leurs déchets dans la nature à côté de leur habitat puisqu'ils n'ont pas de déchetterie, ni de système de ramassage de déchets. Avec les pluies, les déchets s'amoncellent dans les fleuves. Nous pensons que tout comme chez nous, il est important que petits et grands soient sensibilisés dès le plus jeune âge de ce qui arrive à cause de la pollution, et l'importance de garder la nature propre. Ils pourraient peut-être éviter la propagation de certaines maladies. Leur environnement serait plus sain, ce serait bénéfique pour leur santé. Altruistes, nous avons envie de les aider et de leur offrir des poubelles et des camions poubelles. Nous aurions même envie d'aller leur construire des déchetteries et des centres de recyclage ! Nous pensons qu'il s'agit d'une responsabilité collective que les pays les plus riches aident les pays qui en ont le plus besoin.

Comme l'explique le navigateur français Fabrice Amédéo, « Bien que nos actions individuelles semblent n'être qu'une goutte dans l'océan, ensemble, elles font écho et créent des vagues de changement. »

Articles de loi

Article 1 : Tous les ans, les élèves de chaque établissement scolaire et d'association sportive ou culturelle participent à une opération de nettoyage de la nature avec leur classe ou leur club (plage, forêt, quartier, parc, ville, village, littoral, campagne, montagne, mer ...).

Article 2 : Le pays soutient le passage de bateaux qui ramassent les déchets flottants en mer et dans les estuaires les plus pollués : 1% des impôts des ménages permettent à l'Etat de financer les bateaux et poubelles flottantes.

Article 3 : Pour chaque tonne de déchets ramassée, l'état introduit une quantité de phytoplanctons et/ou de plancton dans les océans pour rééquilibrer la chaîne alimentaire.

Article 4 : Renommer la « journée mondiale des océans » le 8 juin en « journée mondiale pour la dépollution des océans et des fleuves » : grande fête de sensibilisation mondiale dont les bénéfices de cette journée servent à sensibiliser les écoles des pays les plus pauvres en leur apprenant ce qu'est la pollution et pourquoi il est important d'arrêter de jeter les déchets dans la nature.

Ecole de la Providence

Premiers pas au collège

Le 17 janvier dernier, les élèves de CM2 se sont rendus au collège Sacré-Coeur de Lamballe pour une journée de découverte de la classe de 6ème sur le thème d'Harry Potter. Un moment très apprécié par les enfants !

Quelques jours plus tard, le directeur M.Gueguen accompagné de Lilwenn et Iris, sont venus dans la classe des CE2-CM présenter le fonctionnement du collège et plus particulièrement celui de la classe de 6ème.



A l'eau !

Depuis le mois de janvier, les élèves de GS, CP et CE1 se rendent à la piscine tous les mardis et vendredis. Lors de ces séances, les enfants apprennent à entrer dans l'eau en sautant, à s'immerger, à se déplacer en nageant, ...



Temps d'intégration en maternelle

Un mardi par mois, les enfants non scolarisés peuvent venir découvrir la classe de maternelle avec un adulte (parent, grand-parent, assistante maternelle...). Ce temps est proposé après la classe pour une immersion en douceur. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Ecole La Providence Moncontour

Temps d'intégration en maternelle

A partir de 2 ans

Votre enfant peut être accompagné par vous-même, un grand-parent, une assistante maternelle ...

Un mardi par mois de 17h à 17h45 :

- Mardi 25 février 2025
- Mardi 22 avril 2025
- Mardi 25 mars 2025
- Mardi 20 mai 2025

CONTACT :
07 85 12 49 50 - 02 96 73 41 79
www.ecolelapromoncontour.fr
laprovidencemoncontour@wanadoo.fr

Ecole La Providence Moncontour

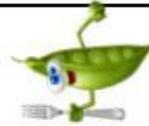
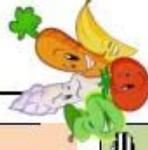
PORTES OUVERTES

SAMEDI 22 MARS (9H30-12H30)

- ✓ Rencontre avec l'équipe
- ✓ Présentation des projets
- ✓ Visite des locaux

CONTACT
02 96 73 41 79 - 07 85 12 49 50
www.ecolelapromoncontour.fr
laprovidencemoncontour@wanadoo.fr

le restaurant scolaire de Moncontour vous propose :



Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
03-mars carottes râpées 3 blanquette de dinde céréales méditerranéennes 3 Morbier pomme 10-mars mâche, œuf dur cuisson de poulet rôtie pommes de terre rôties fromage blanc à la myrtille 17-mars 2, 8 betteraves mayonnaise 3 hachis parmentier 8 batavia 3 brie fruit	04-mars 5 salade et noix escalope de porc brocolis et choux fleurs yaourt 11-mars taboulé 2 omelette au gruyère haricots verts 3 camembert banana bread 18-mars 1, 8 pommes de terre et thon sauté de porc petits pois et carottes 3 yaourt brassé aux fruits	06-mars 8 macédoine de légumes 3 troffies sauce aux fromages batavia 3 crème gourmande au chocolat blanc 13-mars 8 carottes râpées roti de porc compote de pommes fruit 20-mars 8 céleris vinaigrette 1 poisson du jour céréales à l'italienne crème gourmande au caramel beurre salée 27-mars 3, 8 carottes râpées à l'emmental 2 omelette fines herbes pommes de terre 3, 7 petits Suisses aux fruits, biscuit	07-mars 3, 8 pâtes et maïs à la crème 1 poisson du jour cœur de blé 3 Langres 2, 7 crêpes à la confiture 14-mars pâte de campagne 1 poisson du jour poêlée de légumes 3 emmental 7 roulé à la confiture 21-mars 2, 3, 7, 8 salade, œuf, emmental, croustons 3 gratin de pâtes et courgettes banane 28-mars 2, 7, 8 salade, œuf, croustons 1 poisson du jour mélanges des andes 3, 7 chou à la crème
31/04 carottes râpées sauté de dinde haricots verts, pommes de terre 3 Camembert 3 yaourt au chocolat	01-avr 2, 8 salade, oeufs, tomates 3 tarte aux poireaux et pommes de terre 3 fromage frais compote de pommes	03-avr 3, 7, 8 salade de pâtes et mimolette 1 poisson du jour julienne de légumes fruit	04-avr 8 endive et noix échine de porc haricots blanc de Vendée 3 yaourt brassé aux fruits

Nb: la cuisine centrale se réserve la possibilité de modifier les menus en fonction des arrivages et des contraintes du marché

Allergènes: 1: Poisson/2: Oeufs/3: Lait /4: Arachides/5: Fruits à coques/6: Mollusques/7: gluten/8: Moutarde/9: Crustacés/10: Céleri/11: Lupin /12 :Soja/13: Sésame/14: Sulfites



Nos viandes
sont 100%
française



Label Bleu Blanc
Coeur



pêche durable



Agriculture
biologique



Produit
breton



label rouge, AOP,
IGP



Résidence des Arts

Résidence de Luna Linares – du 17 au 29 mars

Dans le cadre de sa résidence, Luna Linares propose **deux ateliers créatifs gratuits pour les enfants** ainsi qu'un **atelier d'aquarelle pour adultes**.

Ateliers Créatifs pour Enfants (7 à 11 ans) – Mercredi 26 mars

 **Atelier 1** : 10h00

 **Atelier 2** : 14h30

 **Durée** : 1h30

 **Places limitées** : 8 enfants max.

Atelier "Explorer les textures et le collage avec l'aquarelle"

Lors de cet atelier ludique et éducatif, les enfants découvriront l'univers de l'aquarelle à travers des techniques simples et accessibles. Ils apprendront à créer des textures originales qui stimuleront leur imagination et leur permettront d'exprimer leur créativité de façon unique.

Atelier de Peinture Botanique à l'Aquarelle pour Adultes – Jeudi 27 mars

 **Horaire** : 10h00

 **Durée** : 2h

 **Places limitées** : 10 personnes max.

Cet atelier offre aux participants l'opportunité d'explorer l'aquarelle à travers la peinture botanique. Grâce à la fluidité de cette technique, ils pourront développer leurs compétences artistiques tout en représentant plantes et fleurs. Ce moment créatif permet également de se connecter à la nature et de ressentir un véritable sentiment d'accomplissement.

 **Inscriptions** : Les réservations se font auprès de la bibliothèque de Moncontour par mail à bibliotheque@moncontour.bzh

Ils font MONCONTOUR

Nos artisans d'art, une fierté de la cité !

Au cœur de Moncontour, sept artisans d'art aux savoir-faire variés – tapissier, costumière, ébéniste-marqueteuse, peintre en décor, plasticienne, couturière et sculptrice-céramiste – unissent leurs talents pour la création.

À l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), ils ouvriront les portes de leurs ateliers les samedi 5 et dimanche 6 avril 2025 (10h-18h) pour faire découvrir leurs métiers à travers visites, expositions et démonstrations. Un parcours sera prévu sur l'ensemble de la cité.

Liste des ateliers ouverts : La Boutique Atelier, 15 rue Neuve - L'Atelier de Catherine Godier, avec Lilou Lilou, 7 place de Penthièvre - Léna Confection, 11 place de Penthièvre - L'atelier Art'Peinture, 8 rue de l'union - L'atelier Cépi Ebénisterie, 5 place de la carrière



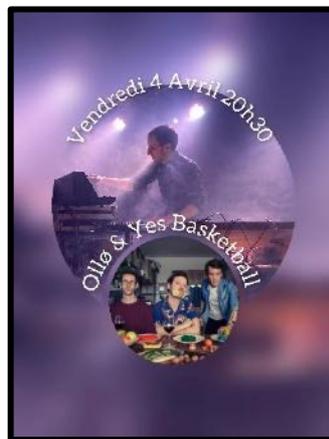
Sont Présents sur la photo : de gauche à droite, du fond à devant :

Lilou Lilou, Artiste plasticienne ; Cécile Pinchemel, Ebeniste-Marqueteuse ; Catherine Godier, Peintre en décor ; Sabrina Guichon, Costumière ; Frederic Veillon, Tapissier d'ameublement ; Carole Le Quilleuc, Couturière et Julie Runget, Sculpteure-Céramiste

Culture

Demandez le programme !

Le Contretemps (fermé du samedi 15 au dimanche 30 mars)

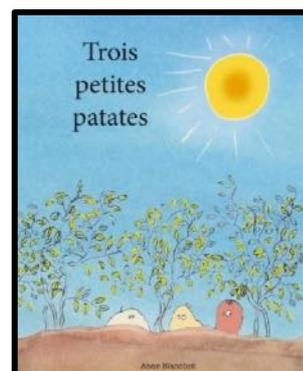


La Librairie l'Abri des Temps



- Les samedi et dimanche 5-6 avril, à l'occasion des Journées Européennes des M2tiers d'Art (ateliers d'artisans et artistes ouverts à Moncontour pour l'occasion), lecture musicale des Tarafikants (Musique des Carpates et des Balkans), horaires à préciser, en soirée à priori : <https://www.tarafikants.com/copie-de-concerts>

- Le samedi 12 avril : Dédicace d'Anne Blanchot (<https://anneblanchot.fr/>) livres illustrés pour enfants, à partir de 15h00



La résidence des Arts



- Résidence de l'artiste Luna Linares du lundi 17 au samedi 29 mars. (Informations page 23)





FOOTBALL CLUB MONCONTOUR TRÉDANIEL

Contact pour vos enfants qui souhaitent s'inscrire au foot : MORIN Matthieu : 06.73.08.33.86

Contact pour les séniors, arbitres encadrants et bénévoles : RIO Stéphane 06.72.80.70.52 BEUREL Stéphane : 06.43.41.04.90

DATES à retenir :

Dimanche soir 20/04 : soirée surprise des joueurs à TRÉDANIEL

Samedi 24/05 : 10 ans du FCMT au Stade Michel Plestan à Trédaniel

Agenda matchs Mars FCMT :

- Dimanche 2/03 :**
- R3 FCMT A reçoit GINGLIN B match à 15h30
 - D2 FCMT B se déplace à PLOEUC SUR LIE B match à 13h30
 - D4 FCMT C exempt
 - D4 FCMT D reçoit YFFINIAC B match à 13h30
- Dimanche 9/03 :**
- R3 FCMT A se déplace à UZEL match à 15h30
 - D2 FCMT B reçoit SAINT-JULIEN B match à 15h30
 - D4 FCMT C reçoit PLUMIEUC C match à 13h30
 - D4 FCMT D se déplace à LA HUNAUDAYE D match à 13h30
- Dimanche 16/03 :**
- R3 FCMT A reçoit PLOUFRAGNA B match à 15h30
 - D2 FCMT B se déplace à LA MEAUGON A match à 15h30
 - D4 FCMT C se déplace à HENON C match à 13h30
 - D4 FCMT D reçoit COETMIEUX C match à 13h30
- Dimanche 23/03 :**
- Coupe
 - D4 FCMT C se déplace à PLEMET C match à 13h30
 - D4 FCMT D se déplace à LA CROIX SAINT-LAMBERT B match à 15h00
- Dimanche 30/03 :**
- R3 FCMT A se déplace à LOUDEAC B match à 13h30
 - D2 FCMT B reçoit PLEDUAN C match à 15h30
 - D4 FCMT C reçoit SEVIGNAC B match à 13h30
 - D4 FCMT D se déplace à SAINT-AARON match à 15h30

Agenda matchs Avril FCMT :

Dimanche 06/04 :

R3	FCMT A reçoit reçoit LOUDEAC ST BUGAN B match à 15h30
D2	FCMT B reçoit COETMIEUX D match à 13h30
D4	FCMT C se déplace à SAINT-CARREUC HENON C match à 13h30
D4	FCMT D reçoit RUCA B match à 13h30

Dimanche 13/04 :

R3	FCMT A se déplace à MERDRIGNAC match à 13h30
D2	FCMT B reçoit ST BRIEUC FO B match à 15h30
D4	FCMT C se déplace à MERDRIGNAC C match à 13h30
D4	FCMT D exempt

Dimanche 20/04 : COUPE

Dimanche 27/04 :

R3	FCMT A reçoit EVRON à 13h30
D2	FCMT B se déplace à PLERIN B match à 13h30
D4	FCMT C reçoit PLEMET C match à 13h30
D4	FCMT D reçoit HENANSAL B match à 13h30



Participez, Profitez, Partagez Au Tiers-lieu Social, Numérique et Eco-Logique

L'association Chez Yvonne, est indépendante de la mairie, l'espace est situé au rez-de-chaussée et vous accueille pour apprendre, échanger, rencontrer, partager, s'amuser ou encore pour travailler ! Chaque semaine, nous vous proposons des animations et à tous moments, vous pouvez réserver des espaces pour télétravailler en individuel ou y organiser vos réunions.

Programme de Mars 2025

Tous les mercredis de 9h30 à 12h00

Lors de l'écoute numérique, l'animatrice et les bénévoles vous reçoivent pour vous aider mais aussi pour vous conseiller sur les usages de vos téléphones, tablettes ou ordinateurs : pour tous les âges et tous les usages !

Tous les derniers du mercredi du mois

Un médiateur numérique vous accompagne dans vos démarches administratives.

Prochain RDV => 26 mars

Tous les vendredis de 14h00 à 18h00

Avec Annick le café tricot est un moment convivial, drôle, rempli d'histoires, de rencontres, de travaux manuels et de bonne humeur.

Avec Fabrice et l'atelier Imprim'3D, on apprend à fabriquer des objets du quotidien, ouvert à tous et à toutes, venez vous initier à la 3D.

Seul pré requis, venir avec son ordinateur portable pour profiter au mieux de l'atelier !

#Pour nous rencontrer ?

Morgane, l'animatrice, vous reçoit sur RDV les lundis après-midi.

Que vous soyez un professionnel en quête d'accompagnement, un porteur de projet, un aspirant bénévole ou simplement curieux de découvrir notre association, nous serons ravis de vous recevoir

Prenez simplement rendez-vous par mail ou en passant par nos réseaux sociaux pour être certain d'être accueilli dans les meilleures conditions.

Côté pratique :

#ChezYvonne

1 rue Bel-Orient -22510

Moncontour

contact@chezyvonne.fr

<https://chezyvonne.fr/>

Abonnez-vous à notre **newsletter** ou à notre compte **Facebook** ou **Instagram**.



Bulletin d'Information Communal (BIC) Mars, avril et mai 2025

A LA UNE

MISSION ARGENT DE POCHE

Tu as entre 15 et 17 ans ? Tu souhaites te faire un peu d'argent de poche tout en profitant d'une première expérience dans le monde du travail ? Rejoins le dispositif Mission Argent de poche proposé par Lamballe Terre & Mer !

En participant à cette initiative menée par la Structure Info Jeunes (SIJ) de Lamballe Terre & Mer, tu pourras effectuer, entre le 30 juin et le 29 août 2025, différentes missions sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (animation, classement, peinture, petit bricolage...) en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission.

Des missions qui te permettront de créer du lien, d'enrichir ton CV ou de confirmer un projet de formation. Le tout en étant accompagné par une équipe d'informateurs jeunesse qualifiés.

Pour participer, tu dois :

- Avoir entre 15 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
- Retirer, dès le 1^{er} mars, un dossier d'inscription auprès de la SIJ ou dans les mairies du territoire
- Déposer ce dossier complet à la SIJ entre le 17 mars et le 30 avril

Tu habites sur les communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trémeur, Trédias ? Renseignements et modalités d'inscription auprès de la SIJ de Broons, au 02 96 84 73 36.

INFOS PRATIQUES

UN NOUVEAU PORTAIL POUR LES FAMILLES

Le portail famille utilisé pour la gestion des inscriptions en Accueils de Loisirs 3-11 ans ou pour les animations Ados évolue ! Courant mars, le service Enfance-Jeunesse de Lamballe Terre & Mer se dotera d'un nouvel outil, plus ergonomique et convivial. Cette version offrira, entre autres nouveautés, une plus grande facilité d'accès aux inscriptions (notamment celles des fratries) ou une « Foire Aux Questions » (FAQ) pour répondre à vos interrogations les plus courantes. Vous y retrouverez la programmation des animations Ados, les séjours proposés lors de la période estivale et de nombreuses informations utiles.

Vous aviez déjà un compte famille ? Vos informations enregistrées (dossiers, factures...) et vos inscriptions réalisées sont conservées. Et si vous souhaitez créer un compte ou procéder à une nouvelle inscription, rapprochez-vous du service Enfance-Jeunesse au 02 96 50 59 54 ou enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

CÉLÉBRER LA CULTURE BRETONNE

Les ensembles de musiques traditionnelles du Conservatoire de Lamballe Terre & Mer vous convient à un grand Fest-noz, en présence de *Terti-Tertan*, groupe invité pour l'occasion. Un événement festif et musical, à mettre sous le pied de tous les amoureux de la culture bretonne !

Infos pratiques :

Samedi 22 mars 20h30,

Salle Koroll à Sévignac.

DES STAGES DE NATATION À LA PISCINE

Durant les vacances de printemps - du 7 au 21 avril - La Piscine, Centre aquatique communautaire situé à Lamballe-Armor, propose des stages de natation à destination des enfants de 6 à 12 ans. A raison de 5 séances, sur l'une des deux semaines de vacances scolaires, les débutants et débutants + (test de niveau obligatoire) pourront prendre confiance et progresser.

Stage de 5 séances, de 9h à 9h45 -Tarif : 41€/stage

Renseignements et inscriptions à l'accueil de La Piscine ou par téléphone au 02 96 50 13 80.

Y'A PAS D'ÂGE POUR APPRENDRE !

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels et professionnelles de la petite enfance, les équipes des RPE (Relais Petite Enfance) de Lamballe Terre & Mer proposent une Semaine de Formation Continue en collaboration avec les organismes référencés par l'institut IPERIA. Profitez de vos heures de formation et venez accroître vos compétences !

Au programme, 3 thématiques, pour des formations allant de deux à trois jours :

- L'éveil des enfants sous toutes ses formes
- Certificat sauveteur secouriste du travail (initial)
- Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant

Vous souhaitez en savoir plus ? Rapprochez-vous du RPE de votre secteur ou contactez le service Petite enfance au 02 96 50 08 56 ou service-petite-enfance@lamballe@terre-mer.bzh

IL VA Y AVOIR DU SPORT

Parce que le sport est un formidable vecteur de rassemblement, Lamballe Terre & Mer soutient les clubs sportifs dans l'organisation de leurs événements d'envergure nationale, régionale ou départementale. Alors au printemps, venez partager des émotions sportives et encourager les associations du territoire !

De mars à mai, vos équipements sportifs communautaires accueillent des sportifs locaux : twirling bâton, badminton, futsal, tennis de table ou roller vous attendent à la Halle des Sports du Liffré et au Complexe sportif du Penthièvre. Des événements en entrée libre, pour partager en famille ou entre amis toutes les émotions du sport !

Programme complet sur www.lamballe-terre-mer.bzh

AVEC OU SANS SAC ?

Nous avons deux poubelles, une avec un couvercle marron destinée aux ordures ménagères et une avec un couvercle jaune consacrée au recyclage.

Dans la poubelle marron, pour des raisons d'hygiène et pour la sécurité de nos agents, les déchets doivent être déposés en sacs.

En revanche, dans la poubelle jaune, les emballages doivent être mis en vrac. En effet, les sacs empêchent la séparation des déchets recyclables au centre de tri, et les déchets en sac sont systématiquement réacheminés vers un incinérateur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer : preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

LES DECHETS DE JARDIN, UNE RESSOURCE ?

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes... trouveront une meilleure utilité dans votre jardin qu'à la déchèterie ! En effet, tous ces éléments peuvent être utilisés en paillage, que ce soit au pied de vos arbres, haies ou arbustes, ou sur votre potager.

Le saviez-vous ? Un bon paillage permet d'éviter cinq arrosages et dix heures d'entretien du jardin !

Pour le mettre en œuvre rien de plus simple : Lors de la tonte de votre pelouse, épandez au sol vos feuilles mortes et/ou tailles de haies fraîches (d'un diamètre inférieur ou équivalent à votre auriculaire), passez la tondeuse dessus et c'est prêt : votre paillage est dans le panier de la tondeuse, il ne vous reste plus qu'à l'épandre au pied de vos plantations.

En Bretagne la pelouse pousse vite ! Pensez à la tonte mulching : pas de ramassage, une meilleure résistance à la sécheresse, moins de mousses ou d'herbes indésirables viendront en concurrence de votre joli gazon.

PASS COMMERCE ARTISANAT, UN COUP DE POUCE POUR SE LANCER !

En soutien au développement du commerce local et de l'artisanat sur le territoire, Lamballe Terre & Mer accompagne la mise en œuvre du Pass Commerce Artisanat. A destination des commerçants et artisans, cette subvention intervient dans le cadre d'investissement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprise et peut venir financer les investissements matériels, immobiliers et/ou numériques. La subvention, cofinancée par la Région Bretagne, se calcule comme suit : 30% des investissements

subventionnables, plafonnés à 25 000 euros HT, sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 7 500 euros.

Pour tout renseignement : Lamballe Terre & Mer - conomie@lamballe-terre-mer.bzh

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CREATION DE HAIES BOCAGERES ET DE PETITS BOISEMENTS

Vous souhaitez planter ou restaurer une haie bocagère ? Créer un petit boisement ? Implanter un talus ? Lamballe Terre & Mer peut vous accompagner techniquement et financièrement.

La création de haie et de talus est ouverte à tous (agriculteurs, particuliers...), sous certaines conditions :

- Avoir un projet en cohérence et en lien avec le parcellaire agricole ;
- Réaliser un linéaire minimum de 100 m pour la plantation d'une haie ou 50 m pour la création d'un talus ;
- S'engager au maintien et à l'entretien des aménagements bocagers mis en place ;
- Suivre une demi-journée de formation organisée par Lamballe Terre & Mer sur la taille des jeunes arbres (gratuit).

Les travaux bocagers bénéficient de financements Breizh Bocage et comprennent : les travaux de sols, la plantation, la fourniture et la pose des protections gibiers, le paillage, l'entretien sur 4 ans et la première taille de formation.

Lamballe Terre & Mer accompagne également la création de petits boisements diversifiés (composés de plusieurs essences de feuillus), inférieurs à 3ha.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les financements possibles ou échanger sur votre projet, vous pouvez contacter Lamballe Terre & Mer : environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou 02 96 50 54 72

L'INFO ENVIRONNEMENT DU MOIS

Lamballe Terre & Mer, « Territoire engagé pour la nature », vous accompagne dans la préservation de la biodiversité. Découvrez chaque mois une information environnement pour sensibiliser chacun au milieu naturel qui nous entoure.

NOURRIR LES OISEAUX EN HIVER : UN GESTE ESSENTIEL POUR LEUR SURVIE

L'hiver peut-être une période difficile pour les oiseaux. En raison du froid et de la rareté de la nourriture, ils peuvent avoir du mal à trouver suffisamment de ressources alimentaires. Nourrir les oiseaux en hiver est un geste simple, mais important, qui peut les aider à traverser cette saison.

Voici quelques conseils pour bien les nourrir et leur offrir une alimentation adaptée :

> Quelle nourriture donner ?

Privilégiez une alimentation de qualité. Evitez le pain dont les teneurs en sel et gluten peuvent être toxique pour les oiseaux.

Vous pouvez choisir diverses graines du commerce (tournesol, courge, cacahuète, maïs concassé...), en les prenant plutôt non-salées et non-grillées. Les boules de graisses peuvent être une bonne alternative, à condition d'être à base de graisse végétale et de préférence sans filet, pour éviter tout risque de blessures. Une solution plus économique consiste à utiliser les graines présentes dans les courges que vous consommez, comme le butternut, le potimarron, ou le potiron. La chair restante constituera un excellent complément en fibres et sucres pour les oiseaux.

> Comment les nourrir ?

Il est recommandé de nourrir les oiseaux avec des petites quantités à renouveler plus régulièrement afin de garantir la fraîcheur des graines. N'hésitez pas à multiplier les points de nourrissage pour éviter une concentration trop importante d'oiseaux en un même point et limiter les risques de transmission de maladies.

Pour leur sécurité, placez tout aliment à minimum 1,50 m du sol pour éloigner les chats. Lorsque c'est possible, évitez d'installer les points de nourrissage proches de fenêtres afin d'éviter que les oiseaux ne s'y cognent.

> Sur quelle période les nourrir ?

Le nourrissage est conseillé uniquement en période de froid, lorsque les températures sont inférieures à 5°C, en général entre novembre à mars.

Lorsque les températures se font plus douces, il est temps d'arrêter. Plutôt que de cesser brutalement, réduisez les quantités petit à petit sur une dizaine de jours, afin que les oiseaux s'habituent à chercher d'autres ressources alimentaires.

Il peut être tentant de prolonger ce nourrissage, mais il ne faut pas oublier que ce geste doit être un complément à leur alimentation dans la nature et non un substitut. De plus, cela peut avoir des effets néfastes sur les oiseaux : carences en protéines pendant la période de reproduction et d'élevages des jeunes, oiseaux rendus dépendants de l'humain, les empêchant de se nourrir seul, risques accrus de maladies au niveau des mangeoires, ...

Si vous retrouvez un oiseau mort sous votre mangeoire, retirez toute nourriture et désinfectez soigneusement la mangeoire. En cas de doute, contactez SOS Faune Sauvage au 07 78 07 11 23 (disponible 7j/7).

RAPPELS

RENTREE 2025 - TRANSPORTS SCOLAIRES : DEMANDE DE CREATION DE POINT D'ARRET

Pour la rentrée 2025, vous avez besoin d'un point d'arrêt au transport scolaire pour votre enfant, près de chez vous ?

Envoyez votre demande, par courrier, à la mairie de votre domicile **avant le 23 mai 2025**.

Celle-ci sera étudiée par votre commune et par Lamballe Terre & Mer en fonction de différents critères (existence du circuit, desserte possible dans les 2 sens...). Votre commune vous informera de la création ou non de ce point d'arrêt durant l'été.

C'EST LE RETOUR DES ATELIERS ANIM' & VOUS

Le Centre Social Intercommunal La Boussole propose des ateliers pour les familles. Ces animations sont l'occasion de partager une activité entre parents et enfants ou pourquoi pas, avec les grands parents ! Chaque mois, de janvier à juin, une activité sera proposée les mercredis après-midi. Balade contée, argile ou encore découverte des oiseaux et de la nature sont au programme.

Retrouvez toutes les activités sur lamballe-terre-mer.bzh

IDENTITE NATIONALE DE SANTE : LE CIAS SECURISE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée « identité nationale de santé ».

Grâce à cette identité, vous êtes identifié auprès de tous les professionnels de santé qui vous suivent. Cela évite de vous confondre avec une autre personne (un homonyme par exemple) ou de créer plusieurs dossiers pour une seule personne.

Le référencement de l'identité nationale de santé (INS) est obligatoire pour le service d'aide à domicile, comme elle l'est chez le médecin traitant, à l'hôpital ou auprès de l'infirmier libéral. Son enregistrement permet de sécuriser le parcours de soins et d'éviter les confusions d'identité.

Afin de valider votre identité nationale de santé, les professionnels qui vous prennent en charge, auront besoin de vous demander votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport) au moins une fois, afin de vérifier vos informations.

Si vous avez des questions vous pouvez contacter le CIAS de Lamballe Terre & Mer : cias@lamballe-terre-mer.bzh

AGENDA

Sam. 01/03 - Forum de l'emploi saisonnier

Rencontrez des professionnels de l'animation, la grande distribution, l'agro-alimentaire, le tourisme et postulez !

Salle Pierre Lanoë, Lamballe-Armor

Mer. 05/03 - Anim' & vous – La Boussole : Danse en duo

Atelier parents-enfants, de 4 à 11 ans, proposé par La Boussole, Centre social intercommunal. Nathalie Vallée, professeure de danse au Conservatoire de Lamballe Terre & Mer, vous propose de venir bouger ensemble et découvrir la danse comme un moyen pour communiquer autrement. De 9h à 9h45 (4-6 ans), de 10h à 10h45 (6-8 ans) et de 11h à 11h45 (8-11 ans). *Foyer rural de Jugon-les-Lacs, place de la poste 22270 Jugon-les-Lacs - Gratuit sur inscription au 06 20 86 00 74*

Mer. 12/03 - Structure Info Jeunes : C'est quoi ton métier ? Les métiers artistiques

Artistes, techniciens, médiateurs, programmeurs... Viens rencontrer de nombreux professionnels et prendre des infos sur les différents diplômes.

Quai des rêves à Lamballe- Armor, de 14h30 à 16h.

Mer. 19/03 - Structure Info Jeunes : Pass'Engagement

Proposé par la SIJ, en partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, le Pass'Engagement te permet de financer un projet personnel (BAFA, permis de conduire...) en t'engageant auprès d'une association. Viens découvrir le dispositif lors d'un atelier.

SIJ de Lamballe-Armor, de 14h30 à 15h30.

Sam. 22/03 - Jardinage au naturel

Démarrer son potager en mars : que semer et comment ?

Herbarius, Lamballe-Armor, Planguenoual / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 06 03 43 25 28 ou f.goulley@herbarius.net

Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Mer. 26/03 - Structure Info Jeunes : Mission Argent de poche

Mission Argent de poche revient cette année encore ! Tu as de 15 à 17 ans ? Viens prendre des renseignements lors d'un atelier de présentation.

SIJ de Lamballe-Armor, de 14h30 à 15h30 et dans les espaces Jeunes durant les vacances d'avril.

Sam. 29/03 - Forum de l'emploi saisonnier

Rencontrez des professionnels de l'animation, la grande distribution, l'agro-alimentaire, le tourisme et postulez !

Salle du Guémadeuc, Pléneuf-Val-André.

Dim. 30/03 - Jardinage au naturel

Plus besoin de terreau avec mon compost ! Comment utiliser son compost pour les semis ? Astuce : réussir ses semis de pleine terre avec tonte et compost sans retourner le sol.

Jardin du Clos, Plédéliac / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 07 88 51 78 75 ou lejardinduclos@gmail.com

Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Mer. 02/04 - Anim' & vous – La Boussole : Balade contée

Atelier parents-enfants, de partir de 7 ans, proposé par La Boussole, Centre social intercommunal.

Au détour de sentiers, partez à la découverte du train ! Avec Vassili Ollivro, conteur.

Rue du Moulin de Launay, au point « la Pyramide » à Moncontour - Gratuit sur inscription au 06 20 86 00 74

Du 10/04 au 30/04 - Maison de l'alimentation

La maison de l'alimentation s'installe sur le territoire pour sensibiliser, former et accompagner les habitants, entreprises et collectivités locales vers le « Bien-Manger ».

Au menu : ateliers et autres surprises !

Lamballe-Armor

Plus de détails sur lamballe-terre-mer.bzh dès la fin mars

Dim. 13/04 - Jardinage au naturel

Les plantations de mai

Au potager, on couche les couverts et on taille pour préparer les plantations de mai

Astuce : réussir ses semis de courge

Jardin du Clos, Plédéliac / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 07 88 51 78 75 ou lejardinduclos@gmail.com

Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Sam. 19/04 - Jardinage au naturel

Les plantes qui soignent les plantes

Déchets verts pour en faire du compost, orties et pelures d'oignon pour soigner les plantes...

Plusieurs astuces pour remédier aux principales maladies du jardin.

Herbarius, Lamballe-Armor, Planguenoual / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 06 03 43 25 28 ou f.goulley@herbarius.net

Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

20/01/2025

Date d'affichage du compte rendu :

29/01/2025

Séance du Lundi 27 janvier 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **10** – Votants : **12**

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme Anne-Gaud MILLORIT, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL LANGUILLE, Julie GAUDIN, Mickaël TARDIVEL, Nicolas PINCHON, Claire BIDET, Eliott RUFFET

Absents excusés : Fanny PERROT donne pouvoir à Julie GAUDIN, Vassili OLLIVRO donne pouvoir à Anne-Gaud MILLORIT

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Karel VAN DAELE

Secrétaire de séance : Eliott RUFFET

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20 heures et 4 minutes et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024
2. Informations communautaires
3. Informations municipales
4. Décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal
5. Finances : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
6. Finances : Demande de participation aux frais de scolarité à la commune d'Hénon
7. Orgue et Patrimoine : Demande de devis pour la restauration de l'orgue
8. SDE : Rénovation d'un lampadaire « Venelle des Hautes Folies »
9. Cadastre : Validation du bornage de la division de la parcelle AB n°33 – Rue de l'Eperon
10. Cadastre : Validation du bornage de la division de la parcelle AC n°36 – Rue de l'Aire Damas => reporté
11. Accord de principe de la mise en location du 16 place Penthièvre
12. Toilette sèche : Convention d'installation temporaire de toilette sèche
13. Résidence des arts : Convention d'occupation des 3 studios
14. Chats errants : Conventions 30 millions d'amis et Brigitte Bardot => reporté
15. Questions diverses

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la question des rythmes scolaires. Le point 10 relatif à l'échange Ganne est reporté au conseil municipal de février car un affichage public d'un mois est nécessaire avant le vote.

Le point 14 relatif à la stérilisation des chats errants est également reporté.

Le conseil valide à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rappelle les points abordés lors du conseil municipal du 9 décembre 2024. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme

- DP n°27 : Commune de Moncontour pour la restauration du bas de l'escalier menant à la rue de l'Eperon. Instruction en cours.
- DP n°28 : Mégalis Bretagne pour l'implantation d'un coffret électrique au 2 place de l'Eperon. Instruction en cours.
- DP n°1 : M. Jérôme DARRAS, de la parcelle 155, route du Moulin Saint-Michel pour le remplacement des menuiseries, l'installation de volets et la pose de vélux. Instruction en cours.
- CU n°19 pour Me Le Levier pour une parcelle au Jardin dessous le Val

Devis

- Marquage au sol, entreprise Marquage Bardage Signalisation pour 1970.74 €
- Mélange chaux-ciment pour le jointement du mur du Bief, Atout- Bat, environ 150 €

D2025 01 : MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. Enguerrand ROUZIC, adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le calcul est le suivant :

Investissement voté en 2023 : 221 173.00 €

Déduction du chapitre 16 (remboursement du capital d'emprunt) : 60 000.00 €

Soit $161\,173 \times 25\% = 40\,293.25$ € sont votés au chapitre et répartis comme suit :

Compte 204158 : 3000.00 €

Compte 2128 : 17 000.00 €

Compte 2313 : 20 293.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention approuve l'ouverture des crédits tels que présentés ci-dessus.

Arrivée de Karel VAN DAELE à 20h22.

Le nombre de votant passe à 13.

D2025 02 : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE A LA COMMUNE D'HENON

Conformément à la convention signée le 09/12/2021 relative à la participation de la commune d'Hénon aux frais de scolarité des enfants d'Hénon scolarisés à l'école publique de Moncontour et aux repas pris par les enfants d'Hénon durant l'année scolaire, Maële LASKAR, adjointe chargée des affaires scolaires informe le conseil que pour l'année scolaire 2023-2024, 9 enfants domiciliés à Hénon étaient scolarisés à l'école La Fleur des Prés : 2 élèves à l'école maternelle (de plus de 3 ans) et 7 à l'école élémentaire.

La commune d'Hénon a fixé les tarifs de sa participation aux frais de scolarité en se basant sur les coûts moyens de Saint-Brieuc agglomération, qui sont les suivants :

- 1018.62 € pour un élève de maternelle (de plus de 3 ans)
- 539.31 € pour un élève d'élémentaire.

En conséquence, la participation demandée à la commune d'Hénon s'élève à : **5812.41 €**

Concernant les frais de cantine, la commune d'Hénon participe à hauteur de 3€ par repas. En 2023-2024, 1110 repas ont été distribués aux enfants d'Henon.

La participation demandée à la commune d'Hénon pour les repas s'élève donc à : **3330.00 €**

Pour l'année 2024-2025, Mme la Maire adressera un courrier à la commune d'Hénon pour demander de fixer le montant de la participation au frais de scolarité en fonction des coûts moyens départementaux et non en fonction des coûts de Saint-Brieuc Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation demandée à Hénon pour les frais de scolarité soit 5812.41 € ainsi que les frais de cantine, soit 3330.00 €.

D2025 03 : DEMANDE DE DEVIS POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE

L'association Orgue et Patrimoine récolte chaque année des dons pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Mathurin et les reverse à la commune.

Au total 43 632 € de dons ont été récoltés dont 30 150 € reversés à la commune.

L'estimation des travaux s'élève à 60 000, 00 €. Enguerrand ROUZIC propose de lancer l'appel d'offres dès 2025, sachant que les artisans facteurs d'orgue ont 2 ans d'attente avant de pouvoir démarrer les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer l'appel d'offre.

D2025 04 : RENOVATION D'UN LAMPADAIRE - LES HAUTES FOLIES

Dans un courrier en date du 5 décembre 2024, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22) nous informe de la nécessité de rénover un foyer ballon fluorescent au lieu-dit Les Hautes Folies dont le montant estimatif s'élève à 1166.40 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

La commune de Moncontour ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **702.00** €

Ce montant sera inscrit au chapitre 204158 et sera amorti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la rénovation du foyer au lieu-dit Les Hautes Folies et inscrit la somme de 702 € au budget.

D2025 05 : VALIDATION DU BORNAGE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE AB N°33 – RUE DE L'EPERON ET VENTE DU GARAGE A M. BELL

Rappel du contexte : dans un courrier daté du 7 juillet 2022, M. Paul Philip BELL proposait l'achat du garage dont il est actuellement locataire pour la somme de 1700€. Une délibération validant son offre a été prise le 11 juillet 2022 (D2022-07-09), précisant toutefois qu'une division de la parcelle AB 0033 devait être réalisée par le cabinet QUARTA.

La division parcellaire ayant été réalisée, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le bornage et autorise Mme la Maire de signer l'acte de vente et tout autre document relatif à la vente du bien.

D2025 06 : ACCORD DE PRINCIPE DE LA MISE EN LOCATION DU 16 PLACE PENTHIEVRE

Une notaire s'est rapprochée de la mairie car elle était à la recherche d'un local dans le centre de Moncontour pour y installer son étude. Il lui a été proposé le bâtiment situé au 16 place Penthivière puisque celui est libre de tout projet et n'a plus vocation à héberger un service public.

La notaire pourrait y installer son étude au rez-de-chaussée et occuper l'appartement situé au-dessus.

Au total 150 m² pourront lui être loués pour la somme de 600 € par mois. La commune doit toutefois réaliser des travaux de consolidation du plancher et refaire l'enduit dans la salle de réunion. La notaire se chargera de réaliser des travaux dans l'appartement à ses frais mais avec l'accord de la commune.

Un changement de destination est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne :

- son accord de principe pour louer le bâtiment au 16 place Penthivière pour un loyer mensuel de 600€.
- l'autorisation d'engager des travaux de consolidation du plancher et d'enduit des murs de la salle de réunion, sous réserve du maintien des subventions déjà accordées par le Département et la DETR.
- l'autorisation de signer tout document relatif à ce dossier (changement de destination...)

D2025 07 : TOILETTE SECHE : CONVENTION D'INSTALLATION TEMPORAIRE DE TOILETTE SECHE

Mme la Maire rappelle que des toilettes sèches sont installées depuis le 9 décembre 2024 dans la cour située derrière la résidence des arts. Il s'agit d'un test jusqu'au 30 juin 2025. Si le test est concluant, il pourrait être envisagé d'installer des toilettes sèches pérennes dans le local de la rue du Temple.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la convention et remercie Annie GUERNION pour son prêt à titre gracieux.

D2025 08 : RESIDENCE DES ARTS : CONVENTION D'OCCUPATION DES 3 STUDIOS

Lors de la séance du 4 novembre 2024, le conseil municipal a validé le bail d'occupation, le tarif et les modalités d'occupation du studio 3 de la résidence des arts. Les 2 autres studios faisant l'objet d'un bail de location permanente.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la convention pour les 3 studios de la résidence de arts.

D2025 9 : RYTHMES SCOLAIRES

Le recteur d'académie dans un courrier en date du 6 décembre 2024 interroge les communes sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2025.

Pour conserver une semaine à 4 jours avec le mercredi totalement libéré comme cela l'est actuellement, la commune doit demander une dérogation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de conserver la semaine à 4 jours et de faire la demande dérogation auprès des services de l'Education Nationale.

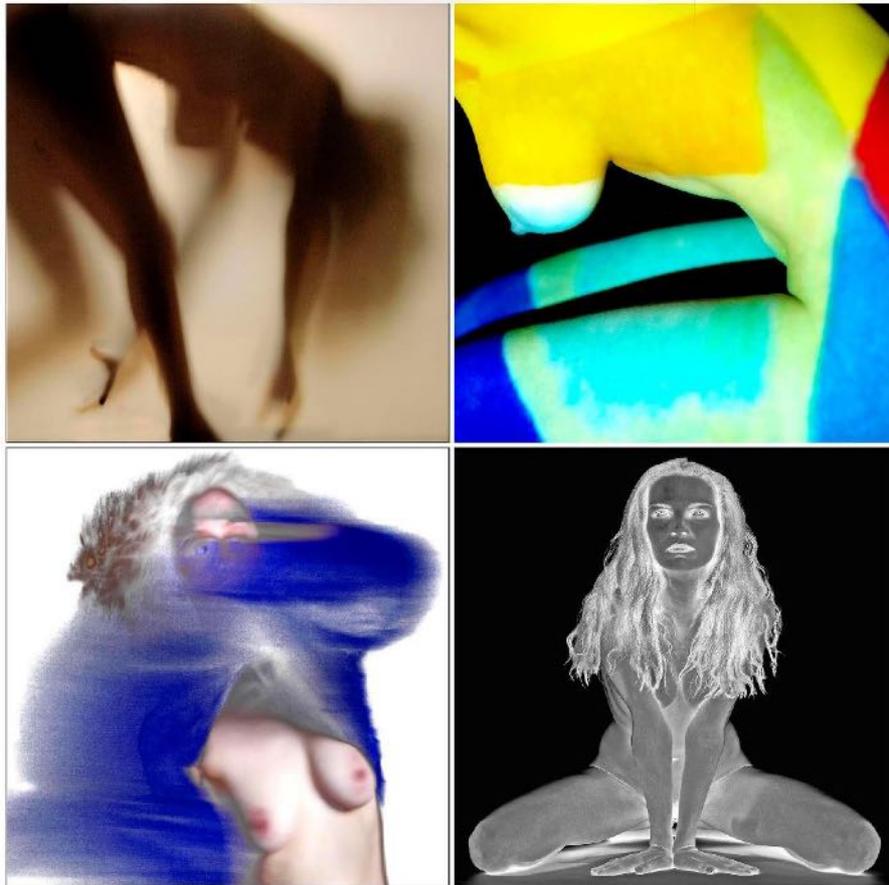
QUESTIONS DIVERSES

- **Comptabilité d'engagement** : suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, la commune a mis en place une comptabilité d'engagement depuis le 1^{er} janvier 2025. Ainsi, tout achat devra passer par le service comptabilité afin de « bloquer » la somme engagée et ainsi avoir une vision des dépenses et des recettes en temps réel.
- **Information cadastrale** : un avis concernant l'échange du chemin rural n° 2 avec les parcelles AC 211 et 209 appartenant à Mme GANNE est affiché depuis le 23/01/2025 pour une durée d'un mois. Un registre d'observation est mis à disposition à la mairie. A l'issue de cet affichage, la procédure d'échange pourra avoir lieu et sera soumise au vote au conseil municipal de février 2025.

Fin du conseil municipal à : 21h07

Prochain conseil prévu le : 24 février 2025

Corps expérimental



Photographies de Michel Batt

28 avril - 7 mai

Moncontour - Résidence des Arts

3 rue du Champ à Lavoir

Tous les jours 14h-18h et mercredi-samedi-dimanche 10h30--12h



Et si être **retraité** c'était
vouloir dormir
comme un bébé ?

**ATELIER
SOMMEIL**

Gratuit

Conférence le lundi 31 mars 2025. à 10h
Suivie d'un atelier de 6 séances, les lundis
«Chez Yvonne» rdc de la Mairie de MONCONTOUR

Inscription et renseignements auprès de l'Asept Bretagne :
au **02 98 85 79 25**
ou à **contact@asept-bretagne.fr**



DÎNER QUIZZ

(à partir de 19h, salle des fêtes de Bréhand)

L'APE RPI Bréhand Montcontour organise le samedi 29 mars 2025 un dîner quizz. « Event live animations » animera cette soirée. Plusieurs séries de questions avec différents thèmes seront proposées, et les enfants du RPI proposeront eux aussi leurs questions. Le repas sera suivi d'une soirée dansante ouverte à tous.

Pour vous régaler nous vous proposons :

- Un kir offert
- Wok de porc à l'indienne
- Fromage
- Dessert (fait par les enfants)
- Café.
- Eau à volonté
- Buvette tout au long de la soirée

Le vin sera en supplément du repas.

Cette soirée vous est proposée au tarif de **15 euros par adultes et 10 euros pour les enfants de moins de 11 ans.**

Vous ne pouvez pas venir ? Pas de panique, nous vous proposons le repas à **emporter** au tarif de **11 euros par adultes et 6 euros pour les enfants de moins de 11 ans.**

Vous pouvez réserver vos places (nombre de repas sur place limités) en contactant Nathalie au 06 27 10 01 46 ou alors en remplissant le coupon réponse ci-joint. Les réservations sont ouvertes à tous jusqu'au 20 mars 2025.

Les bénéfices de cette soirée serviront à financer des sorties ou l'achat de matériel pour les enfants.



Bon de réservation Dîner quizz.

Samedi 29 mars 2025

Elève :

Classe :

N° de tel :

Règlement : Espèces Chèques*

	Sur place	A emporter
Nombre repas adultes	X 15€	X 11€
Nombre repas enfants (-11 ans)	X 10€	X 6€
Total	€	€

*Chèques à l'ordre de l'APE

Les plats à emporter seront à retirer à partir de 18h à la salle des fêtes de Bréhand.

UTCM

MONCONTOUR



19 AVRIL 2025

URBAN TRAIL DE LA CITÉ

MONCONTOUR (22)

5 et 10kms, à travers chemins, escaliers et rues pavées, pour découvrir notre cité médiévale autrement. Buvette et restauration sur place.

Tarifs: 6€ (5kms) et 11€ (10kms)*.

Inscriptions sur Klikego!



urbantrailmoncontour



Urban Trail Moncontour



reseau.laprovidence@gmail.com

*hors frais de plateforme

